

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

La pension de l'Instituteur consiste -

En argent 56 L y compris l'interet de la somme remise à la Charitable Direction - - - - -

En graines 6 Sacs & 4 quarterons méteil 4 quarterons de froment 1 Sac deavoine Le tout mesure de Lausane

Dois rendu tout coupé pour l'usage

Un jardin, un chenavier d'un quarteron de semence

Et un verger d'environ une pose - - - - -

Tous ces articles sont fournis par la Commune à l'exception de ce qui est tiré de la Charitable Direction, ensuite de la donation sus indiquée

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

- 1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.
- 2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.
- 3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Pour le Régent de Gemisens

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école?
 - a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
 - b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
 - c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
 - d. District
 - e. Canton

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.
- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

35
N. 18

Gemisens la Ville.

C'est un Village.

C'est une Commune.

De l'arr. de Schallens.

Du Léman.

Aucun Village ni hameau n'auraient leurs usages à l'école de Gemisens.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. Echallens 1/2 lieue. St. Bartholomay 1/2 lieue. Oulens 1/2 lieue. Etagnon 1/2 lieue. Doussens 1 lieue. Dicoty 1 lieue. Dettens 1 lieue. d'Esens 1 lieue. Vuarens 1 lieue. Bratigny 1 lieue. Villars 1/2 lieue. Polier le grand 1 lieue. Dullens 1 lieue. Ponthérial 1/2 lieue

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? La Religion, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique & le chant des psaumes en l'honneur

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? Toute l'année excepté le Congé des Moissons. Elle dure au hyver, trois heures le matin, & trois heures l'après midi, plus une veillée pendant trois mois pour répétition d'orthographe & d'arithmétique.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage? La palette, les psaumes, le Catechisme, le Catechisme & le Recueil de passages.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? Il faut une vigilance continuelle pour l'observation des principes d'enseignement, j'y donne tous les soirs pour p. suis susceptible.

9°. Durée de l'école chaque jour? Six heures & la veillée en hyver, & quatre heures en été. Je lis & conduis le chant à l'Eglise.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? Il n'y a qu'une classe, j'ai tous les enfans du village.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs. a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? Sous l'ancien régime, le Diable avait le droit d'élire celui qu'il vouloit des deux sujets que Monsieur le Pasteur lui présentoit. b. D'où est-il? D'Echallens & de Gumviens. c. Son nom. Marc Antoine Jaquier.

Si on joignoit à ces livres, d'autres qui seroient très utiles, j'en serois arrivé à l'ordre avec plaisir; il y a toujours quelques sujets qui ont une mémoire heureuse, aux quels on pourroit inspirer du goût p. étudier la Grammaire, la Géographie, un abrégé d'histoire &c.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Quarante sept ans.

La femme & quatre enfans, reste de Courp. à Gumviens depuis trois ans & trois mois.

à Hausman Régent de Damière depuis quelques années, avant lesquelles j'ai été nombre d'années dans la librairie.

Je n'exerce aucun autre talent. En hyver, soixante & dix, mais en été tout garçons ou filles ne viennent qu'un petit nombre à cause des ouvrages de la campagne, excepté les jours de pluie que j'ai soin de leur faire passer aux écoles.

Aucun d'une demi perche par jour de Champ & environs un char de foin, la commune me donne quatre ans compris dans les fens de la pension, j'ai été obligé d'accepter ce change n'étant pas agriculteur.

Non.

Quel que soit le nombre d'enfant d'un Père ou mère, on ne paye qu'une jarre de bled par tête, ce qui produit environ 12 quarterons.

Il est petit & vieux, une chambre pour l'école assez petite, & une chambrette pour le régent, une grange & écurie; tout sous la sale de commune.

La commune.

* Une seconde école seroit nécessaire pour les enfans de l'âge de cinq à dix ans, les plus âgés seroient mieux soignés; un de mes enfans qui a (communié) pourroit tenir cette petite école si on y vouloit consentir.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Trois Sacs de froment, deux sacs de millet, cinq sacs d'arrine, cent francs d'argent. Coupris les quatre loyers des terres, un jardin pour plantage; une partie de bois comme les fontaniers, attachée à la pension, il faut la faire couper & amener à moi par moi. Cette graine étoit fournie par les cy devant Gouverneurs à Echallens & à Lausanne, l'argent se livre par la Commune.

* Je n'en reçois point pour ma qualité de bourgeois.

avec les javelles cela fait un quarteron de bonne graine par semaine p. C. personne sans autre fortune que le travail du Père.

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? Villard le terroir

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? cest un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? cest une commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? De la paroisse de Villard le terroir meme Agence.

d. District d'Echallens

e. Canton Du Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. toute la Paroisse est renfermée dans le Village.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. il n'y en a point d'autres que Villard le terroir

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Les deux Questions, a. b. ne font rien pour cette paroisse

37 N. 19